Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le 18/07/2025
ID : 008-250800489-20250707-ACTES2025_21-DE

VALODEA - Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ardennais
13, rue Camille Didier – 08000 Charleville-Mézières
Tel : 03.24.55.52.06 / Fax : 03.24.55.52.07

DÉLIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 2025/22

REUNION DU 7 JUILLET 2025

Etaient présents :
- Monsieur SIGNORET (Président)
- Messieurs BITAM, CHAOUCHI, KOCIUBA, LEROY, NORMAND (Vice-présidents),
- Madame LANDART,
- Messieurs BRANZ, CANOT CLAUDE J-L, CLAUDE P, DUFLOX, ETIENNE, GRABOWECKI, LALLOUETTE, LANTENOIS, LATOUR, PIATKOWSKI, REGNIER, WATHY

Absents excusés :
- Messieurs CHAUMONT, CHRISMENT (Vice-présidents),
- Mesdames BERTELOODT, DE BONI, BONILLO DERAM,
- Messieurs, DALLA-ROSA, DECOBERT, DELFORGE, DUGARD, FRANCOTTE, JACQUEMART, ROSSATO, THOMAS,

Pouvoirs :
Monsieur DECOBERT a donné pouvoir à Monsieur CANOT,

Monsieur KOCUIBA est désigné secrétaire de séance.

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de votants
32	20	21

Date de la convocation : 26 juin 2025
Date d'affichage :

APPROBATION DU COMPTE-DU RENDU DU 24 MARS 2025

Sur proposition de **Monsieur le Président** :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal du Comité Syndical en date du 24 Mars 2025 est **approuvé.**

Résultat du vote : unanimité

Fait à Charleville-Mézières,
Le 7 Juillet 2025

Le Président,

Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ardennais VALODEA

F. Signoret

⇒ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

⇒ informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.